Règlement du jeu « Le Trésor de la Planque »

Nov 4, 2026 · @berny

Article 1 – Organisateur

La société MILLÉSIME, SARL immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 811 600 113, dont le siège est à Marly (Moselle) (ci-après « l'Organisateur »), organise un jeu intitulé « Le Trésor de la Planque » (ci-après « le Jeu »).

Le Jeu se déroule sur la page www.liquide-millesime.fr/LAPORTE (ci-après « la Page du jeu »).

Pour toute question : contact@liquide-millesime.fr.

Article 2 – Qui peut participer

Le Jeu est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans à la date de sa participation, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Ne peuvent pas participer : les salariés et dirigeants de l'Organisateur, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

En participant, le joueur certifie avoir 18 ans ou plus. L'Organisateur peut demander une pièce d'identité au gagnant avant de lui remettre son lot ; une personne mineure ou qui ne peut pas prouver son âge perd son lot.

Une seule participation par personne : une même personne ne peut pas jouer avec plusieurs adresses e-mail. Une participation faite avec une fausse identité ou pour le compte d'un tiers est annulée.

Article 3 – Durée du jeu

Le Jeu dure 6 mois : il commence le lundi 9 novembre 2026 et se termine le samedi 8 mai 2027 à 23 h 59 (heure de Paris).

Avant l'ouverture, la Page du jeu indique « La planque est fermée » ; après la clôture, elle indique « Le jeu est terminé ». Dans les deux cas, elle n'enregistre aucune participation. Seule l'heure enregistrée par le serveur de l'Organisateur fait foi.

Article 4 – Comment jouer

Il faut retrouver les coordonnées GPS de « la planque ». Elles sont cachées, en trois parties, dans les illustrations des étiquettes des trois flacons de la série Prohibition – Millésime Series : Smuggler (★), Booze (★★) et Speakeasy (★★★). Les étoiles donnent l'ordre des indices.

[À faire valider : préciser si l'achat des flacons est nécessaire pour jouer, ou comment obtenir les indices sans achat.]

Pour participer :

1. aller sur la Page du jeu, www.liquide-millesime.fr/LAPORTE ;
2. indiquer son adresse e-mail et le nom du shop où il a ses habitudes ;
3. cocher la case qui certifie avoir 18 ans ou plus et accepter le présent règlement ;
4. saisir les coordonnées de la planque (degrés, minutes et décimales, nord puis est) ;
5. valider.

Chaque adresse e-mail qui tente sa chance est enregistrée une seule fois, avec le résultat (planque trouvée ou non), le nombre d'essais et le dernier shop indiqué. Si les coordonnées sont exactes, la page affiche « Félicitations ! » et la participation au tirage au sort est validée.

Si elles sont fausses, le joueur peut réessayer ; seules les bonnes réponses participent au tirage au sort. Pour éviter les essais au hasard, le nombre de réponses fausses est limité à 20 par connexion sur 10 minutes.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant est tiré au sort parmi toutes les bonnes réponses enregistrées pendant la durée du Jeu. Le tirage a lieu au plus tard le 23 mai 2027, soit 15 jours après la clôture du Jeu.

Le tirage est fait par l'Organisateur avec l'outil de tirage au hasard de son site. L'outil garde une trace de chaque tirage : date, gagnant, nombre de participants et personne qui a lancé le tirage.

Nombre de gagnants : **[à compléter]**.

Si un gagnant ne répond pas dans les 15 jours qui suivent le message de l'Organisateur, ou s'il ne remplit pas les conditions de l'article 2, il perd son lot. Un nouveau gagnant est alors tiré au sort parmi les autres participants. Une personne déjà tirée au sort ne peut pas l'être une seconde fois.

Article 6 – Le lot

Le gagnant reçoit « sa part du Trésor de la Planque » : **[à compléter : description précise du lot]**, d'une valeur commerciale de **[à compléter]** euros TTC.

Le lot ne peut être ni échangé, ni remboursé, ni remplacé par de l'argent. Si le lot n'est plus disponible, l'Organisateur peut le remplacer par un lot de valeur égale ou supérieure.

Article 7 – Annonce du gagnant et remise du lot

L'Organisateur prévient le gagnant par e-mail, à l'adresse utilisée pour jouer. Le gagnant répond en indiquant ses nom, prénom et adresse postale.

Le lot est envoyé par la poste ou par transporteur, aux frais de l'Organisateur, à une adresse en France métropolitaine, ou remis en main propre au siège de l'Organisateur. Un colis perdu ou abîmé par le transporteur ne peut pas engager la responsabilité de l'Organisateur.

L'Organisateur annonce le gagnant sur ses réseaux sociaux, par son prénom et l'initiale de son nom, seulement si le gagnant l'accepte. Sans accord, l'annonce indique seulement qu'un gagnant a été désigné. Aucune adresse e-mail n'est jamais publiée.

Article 8 – Données personnelles

Les données des joueurs servent uniquement à ce Jeu. Elles ne sont ni vendues, ni transmises, ni utilisées pour une lettre d'information ou de la publicité.

- **Responsable :** la société MILLÉSIME (article 1).
- **Données recueillies :** l'adresse e-mail, la date de la première participation, le résultat (planque trouvée ou non, avec sa date), le nombre d'essais et le nom du shop où le joueur dit avoir ses habitudes ; pour le gagnant, ses nom, prénom et adresse postale. Pour limiter les essais, le site garde aussi une empreinte chiffrée, non lisible, de l'adresse de connexion (adresse IP).
- **Pourquoi :** gérer les participations et le résultat de chacun, savoir dans quels shops jouent les participants, faire le tirage au sort, prévenir le gagnant et lui envoyer son lot. Base légale : l'exécution du présent règlement.
- **Qui les voit :** les personnes de l'Organisateur chargées du Jeu et l'hébergeur du site.
- **Combien de temps :** au plus tard 3 mois après l'annonce du gagnant, toutes les données du Jeu sont effacées.

Chaque joueur peut demander à consulter, corriger ou effacer ses données, ou s'opposer à leur utilisation, en écrivant à contact@liquide-millesime.fr. Effacer ses données avant le tirage annule sa participation. Le joueur peut aussi déposer une réclamation auprès de la

CNIL (www.cnil.fr).

Article 9 – Fraude, responsabilité et modification du jeu

Toute tentative de fraude annule la participation de son auteur : adresses e-mail multiples, programme automatique, essais au hasard en série, fausse déclaration d'âge. L'Organisateur peut aussi refuser le lot à un gagnant qui a triché.

L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable d'une panne d'internet, d'une coupure du site ou d'un problème technique qui empêche de jouer ou fausse une participation.

L'Organisateur peut prolonger, raccourcir, modifier ou annuler le Jeu en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité soit engagée. Toute modification est annoncée sur la Page du jeu et fait l'objet d'une nouvelle version de ce règlement.

Article 10 – Règlement, loi applicable et litiges

Participer au Jeu, c'est accepter ce règlement en entier. Il peut être lu et téléchargé à tout moment sur la Page du jeu. Une copie est envoyée gratuitement par e-mail à toute personne qui la demande à contact@liquide-millesime.fr.

Ce règlement est soumis à la loi française. Toute question ou réclamation doit être envoyée par écrit à l'Organisateur au plus tard 30 jours après la clôture du Jeu. À défaut d'accord amiable, le litige est porté devant les tribunaux compétents.